

Québec, le 26 avril 2017

Monsieur Jean-Marc Fournier
Leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
1^{er} étage, Bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

J'ai pris connaissance de la pétition en ligne déposée le 11 avril 2017 à l'Assemblée nationale par la députée de Richmond demandant au gouvernement du Québec d'accélérer le développement et la mise en œuvre de la Stratégie québécoise sur les pesticides 2015-2018 (Stratégie) du ministère; la période de signature de la pétition s'est terminée le 9 avril dernier.

En réponse à cette pétition, permettez-moi de vous énumérer, de façon chronologique, les actions prises par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) en ce qui concerne ce dossier. Vous pourrez constater que mon ministère a été proactif et que les mesures prises dans cette Stratégie répondent aux préoccupations des pétitionnaires relativement au cheptel apicole.

En novembre 2015, le gouvernement lançait la Stratégie qui présente les grandes orientations et les objectifs qui guideront ses actions dans les prochaines années en matière de pesticides. Le gouvernement entend protéger la santé de la population, les pollinisateurs et l'environnement et ce, particulièrement en milieu urbain et en milieu agricole. Pour ce faire, la Stratégie vise à réduire l'usage des pesticides les plus à risque, dont les néonicotinoïdes, ainsi que l'usage systématique des semences enrobées de néonicotinoïdes. Comme vous le savez, les insecticides de la famille des néonicotinoïdes sont néfastes aux pollinisateurs, incluant les abeilles.

La Stratégie propose des actions qui visent à mettre en place un encadrement qui favorisera l'adoption des meilleures pratiques en matière d'utilisation des pesticides, et ce, en modernisant la Loi sur les pesticides afin, entre autres, d'en renforcer le respect, en modifiant les règlements d'application de la Loi et, finalement, en responsabilisant les utilisateurs des pesticides les plus à risque par l'introduction d'incitatifs économiques. Les travaux de modernisation de la Loi sur les pesticides ont ainsi débuté à l'automne 2015.

En juin 2016, le Vérificateur général du Québec (VGQ) a déposé son rapport concernant les pesticides en milieu agricole qui contenait trois recommandations adressées au MDDELCC. Nous avons adhéré aux recommandations formulées par le VGQ qui correspondent aux orientations et aux objectifs de la Stratégie. Nous avons adapté le calendrier de travail de la Stratégie et priorisé les modifications réglementaires portant principalement sur le milieu agricole. Ainsi, à l'automne 2016, les efforts ont été consacrés à la rédaction d'un projet de règlement. Les travaux sur la modification à la Loi sur les pesticides se poursuivent en parallèle.

En décembre 2016, le MDDELCC a consulté ses partenaires du milieu agricole et du milieu urbain sur les orientations de modifications réglementaires et sur les orientations de modifications à la Loi sur les pesticides. Les préconsultations ont permis de connaître les positions des partenaires et de pouvoir, dès lors, répondre aux problèmes soulevés ou de préparer des modifications à la version légale du projet de règlement. Nous sommes également en lien avec les partenaires pour nous assurer de l'applicabilité de la mesure phare de la Stratégie, qui consiste en une justification agronomique préalable à l'application des pesticides les plus à risque, incluant les néonicotinoïdes.

Les travaux suivent donc leur cours et sachez que le MDDELCC met tous les efforts requis afin de poursuivre les actions annoncées dans la Stratégie. Le résultat de cet exercice répondra aux préoccupations des pétitionnaires non seulement pour la protection du cheptel apicole, mais aussi pour la protection de l'environnement et de tous les pollinisateurs, ainsi que pour la protection de la santé de la population et des utilisateurs.

Veuillez agréer, Cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



DAVID HEURTEL